

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Bibliographie

Journal de la société statistique de Paris, tome 2 (1861), p. 21-24

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1861__2_21_0>

© Société de statistique de Paris, 1861, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

BIBLIOGRAPHIE.

Documents statistiques belges.

Le gouvernement belge apporte, depuis longtemps, un soin tout particulier à la rédaction de ses statistiques annuelles. Les institutions libérales du pays, l'esprit de publicité qui les anime, sont d'ailleurs essentiellement favorables aux travaux de cette nature.

L'organisation administrative de la statistique est loin, comme on sait, d'être la même en Europe. En France, en Prusse, en Autriche, en Bavière, un bureau central, placé dans un département ministériel spécial, a mission de recueillir, par l'intermédiaire des agents du Gouvernement, puis d'élaborer et de mettre au jour les faits dont la publication a été jugée utile dans un intérêt scientifique ou administratif. A côté de ce bureau central, se trouvent encore des services statistiques spéciaux, disséminés dans diverses administrations publiques, et publiant des renseignements d'une autre nature. Ailleurs, et notamment en Angleterre, chaque ministère publie séparément les documents relatifs aux diverses attributions dont il est chargé. Enfin, dans quelques États, comme en Belgique et en Hollande, il a été créé une commission centrale, composée d'hommes spéciaux, fonctionnaires publics

ou non, chargée d'assurer l'exécution d'un programme statistique élaboré par ses soins. Les résolutions de cette commission sont exécutées par un bureau central, placé sous l'autorité du ministère de l'intérieur. Jusque dans ces derniers temps, un certain nombre de documents statistiques étaient publiés en Belgique en dehors de la commission centrale et de son organe, particulièrement en ce qui concerne le commerce extérieur, les voies et moyens de communication, l'industrie minérale, la justice civile et criminelle. Le système de la centralisation des travaux et des publications y était donc incomplet et ne donnait pas, par conséquent, tous les résultats dont il est susceptible. A ce point de vue, il n'était pas possible d'en apprécier l'efficacité.

C'est ce que paraît avoir compris le Gouvernement belge, en décidant récemment que désormais tous les documents recueillis par les diverses administrations centrales seraient publiés par le ministère de l'intérieur avec le concours de la commission centrale.

Peut-être serait-il à désirer qu'une décision de cette nature fût prise en France. Tous les faits statistiques ayant entre eux des relations, des affinités très-étroites, lors même qu'elles ne sont pas extérieures et visibles, une organisation de cette nature aurait l'avantage de donner aux diverses publications du Gouvernement plus d'homogénéité et un caractère scientifique plus caractérisé.

La France n'est pas, toutefois, restée en arrière de ce mouvement d'amélioration générale des formes et des procédés de la statistique officielle. Le décret du 1^{er} juillet 1852, dû à l'initiative de notre honorable secrétaire perpétuel, a fait beaucoup pour les progrès de la science, en instituant des commissions cantonales chargées d'une enquête en quelque sorte permanente sur les principaux intérêts économiques du pays.

Les premiers documents que nous trouvons dans le nouveau volume de statistique belge, font connaître les résultats : 1^o du mouvement annuel de la population y compris les causes des décès ; 2^o du recrutement (levée de la milice) en 1858 ; 3^o des élections du 14 juin 1859 pour le renouvellement partiel des chambres ; 4^o de la situation financière des communes pour les exercices 1857 et 1858.

Un mot sur cette situation : elle se résume par les chiffres ci-après. Les recettes ordinaires et extraordinaires se sont élevées en 1857, à 46,698,702 fr., et en 1858, à 46,078,679 fr. Les dépenses ont été en 1857, de 44,166,636 fr. et en 1858, de 43,464,504 fr. Dans les recettes ordinaires, les droits d'octroi (aujourd'hui supprimés à la grande satisfaction des populations qui s'inquiètent peu du déficit qui peut en résulter) figurent pour 12,690,915 fr. en 1857, et pour 13,281,332 fr. en 1858.

Parmi les dépenses ordinaires, les travaux publics, les chemins vicinaux et la voirie communale sont compris pour 4,473,200 fr. en 1857, et pour 3,965,280 fr. en 1858. Les emprunts, les produits des ventes, remboursements de capitaux, etc., ont été de 11,640,583 fr. en 1857, et de 9,101,608 en 1858 ; l'amortissement, de 6,582,317 fr. en 1857 et de 6,260,440 fr. en 1858.

La partie du recueil officiel qui doit nous occuper plus particulièrement, comprend les matières ressortissant au ministère des travaux publics : grande voirie, chemins de fer et voies navigables ; poste aux lettres et télégraphes ; carrières, mines de houille, mines métalliques et industrie minéralurgique.

Les tableaux qui concernent les chemins de fer de l'État ont reçu, comparative-ment aux publications antérieures, une certaine extension. Il en est de même des

documents relatifs à la poste aux lettres et aux houillères. Ceux qui font connaître l'exploitation des carrières et des minerais de fer, sont tout à fait nouveaux.

A la date du 31 décembre 1857, la longueur totale des routes de toute nature était de 6,548 kilom.; pendant l'année 1858, le développement de celles dont l'entretien est à la charge de l'État s'est accru de 32 kilom. et de 13 kilom. pour les routes dépendant de la grande voirie.

Les dépenses en travaux effectués par suite d'adjudications faites en 1858, montent à 473,750 fr. 44 c. pour travaux, et à 210,914 fr. 92 c. en achats de terrains, ce qui forme un total de 684,665 fr. 36 c.

Les dépenses faites en 1858 pour travaux de routes, dont l'adjudication avait eu lieu dans le courant des années précédentes, s'élèvent à 131,504 fr. 70 c.; les dépenses d'achèvement et d'amélioration à 63,898 fr. 53 c.; les dépenses pour acquisitions de terrains destinés à être réunis aux routes de l'État, par suite d'alignements et d'élargissements, à 36,673 fr. 84 c.

La récapitulation générale des dépenses faites en 1858 pour le service des routes de l'État donne, pour le royaume, 916,742 fr. 43 c.

Les produits indirects des routes, non compris les ventes d'arbres, plantations et herbages, ont été en 1858, de 115,494 fr. 81 c.

La longueur des chemins de fer belges était au 31 décembre 1858, pour les lignes construites par l'État, de 62 kilom. à une voie, et de 504,7 à deux voies, soit un total de 566,7. Les voies accessoires pour évitements et raccordements dans les stations, mesuraient, au 31 décembre 1858, 225 kilomètres 300 mètres, ou 24 kilomètres 800 mètres de plus qu'au 31 décembre 1857.

La longueur des chemins de fer construits par les compagnies, était en 1858, de 789 kilom. à une voie, et de 335,6 à deux voies, en tout, 1,124,6; soit, pour les chemins des deux catégories, une longueur totale de 851 kilom. à une voie, et 840 à deux voies, en tout 1,691 kilom. Ce développement accuse un accroissement de 180 $\frac{1}{2}$ kilom. sur 1857, sans compter les voies de raccordement.

La longueur moyenne des chemins de fer exploités par l'État a été, en 1858, de 726,2. La dépense de premier établissement, du 1^{er} mai 1834 au 31 décembre 1858, s'est élevée à 184,776,365 fr. 30 c., ce qui fait ressortir le coût du kilomètre à 334,627 fr. 86 c.

La situation financière du réseau de l'État accuse un déficit de 13,935,310 fr.; mais il importe de remarquer que la valeur *réelle* de ce réseau est de beaucoup supérieure au montant des imputations faites sur les fonds de construction; le déficit se trouve ainsi plus que comblé.

Le nombre des voyageurs sur le chemin de fer de l'État en 1858, a été de 6,640,948, ayant produit une recette de 10,458,462 fr. 86 c. Le transport des bagages et des marchandises a donné 27,277,926 fr. L'exploitation a coûté 14,698,463 fr. Les machines à vapeur employées, au 1^{er} janvier 1859, à l'exploitation des chemins de fer de l'État, étaient au nombre de 243 locomotives, de la force de 23,818 chevaux, et de 42 machines fixes, de la force de 559 chevaux.

On trouvera d'ailleurs, dans le document officiel que nous analysons, une statistique complète des chemins de fer concédés ou ouverts à la circulation; au point de vue des longueurs, du prix de construction, du chiffre des capitaux à amortir aux termes des statuts, ou déjà amortis, des résultats de l'exploitation, de la situation du matériel roulant, en bon état, en réparation ou en construction.

Les dépenses faites en 1858 pour la construction et l'amélioration des canaux et rivières, s'élèvent à 1,844,448 fr. 93 c. en crédits spéciaux, et à 1,864,194 fr. en crédits ordinaires.

Les voies navigables en 1858, ont donné un excédant de recettes de 2,001,529 fr. 42 c.

Le même document fait connaître le mouvement de la navigation fluviale en 1858, avec l'indication des bateaux entrés et sortis, de leur tonnage à vide et à charge, et des dépenses d'exploitation.

Le service des postes y est l'objet d'un travail très-étendu, indiquant les nouvelles conventions postales, le nombre des timbres-poste vendus et annulés de 1849 à 1859. La valeur des timbres-poste en circulation dans cette période, a été de 1,356,000 fr.

Le service télégraphique a donné lieu, en 1858, à une dépense de 219,391 fr. 36 c. et à une recette de 413,926 fr. 55 c.

La statistique de l'industrie minérale, qui occupe une place considérable dans ce volume, indique le nombre et l'importance des mines de houille concédées ou dont l'exploitation était tolérée provisoirement à la date du 31 décembre 1858, le nombre et l'importance des mines de houille en exploitation en 1858, les moyens mécaniques d'extraction, le nombre des ouvriers ainsi que les prix de vente.

Les mines métalliques figurent dans ce travail avec des détails analogues.

L'exploitation des carrières et des minerais de fer y forme un chapitre entièrement nouveau.

Il résulte de ces divers documents que l'industrie métallurgique est en progrès sensible chez nos voisins. Or, on sait que ce progrès est l'indice certain de l'activité du travail industriel dans ses branches les plus importantes.

En résumé, cette statistique est un témoignage positif de la bonne situation économique du peuple belge. Il en est redevable d'abord à sa propre sagesse, à ses habitudes d'ordre, de travail et de prévoyance ; puis à son heureuse situation politique qui le met à l'abri des crises provenant des complications extérieures, et, enfin, au patriotisme intelligent de son Gouvernement.

J. PEAUTET.

